

C'est ici, c'est maintenant,
c'est le moment de
l'enquête publique !



Le mot de la Présidente Caroline Cayeux

La date du 12 décembre 2024 est gravée dans toutes nos mémoires... mais retenez bien ces 2 nouveaux jalons : le lundi 2 juin 2025 et le samedi 5 juillet 2025.

Durant ces 34 jours se tiendra l'enquête publique du PLUI-HM du Beauvaisis. Cette étape est très importante pour assurer l'information et la participation du public, via la formulation d'observations et de propositions. Les modalités précises de cette enquête sont décrites dans la présente lettre d'information n°29.

Je vous invite à être au rendez-vous !



Le mot du Vice-président Gérard Hédin

Le rythme n'a pas faibli au premier trimestre 2025 : le projet de PLUI-HM a été soumis à la consultation des diverses autorités compétentes, une commission d'enquête publique a été désignée par le tribunal administratif d'Amiens, les maires ont réfléchi aux procédures à mener en parallèle du PLUI (par exemple le droit de préemption urbain ou encore la taxe d'aménagement).

Ce rythme va encore s'intensifier en juin/juillet avec le recueil et l'analyse des observations issues de l'enquête publique. Mais quel bel exercice démocratique, nous sommes impatients de le vivre.

LA PHASE DE CONSULTATION DU PROJET DE PLUI-HM

Le conseil communautaire du 12 décembre 2024 a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de PLUI-HM du Beauvaisis.

Une phase de consultation du document arrêté a été conduite de janvier à avril 2025, pour avis des communes membres, des personnes publiques associées (services de l'État, chambres consulaires, conseil départemental, etc.), de la mission régionale d'autorité environnementale des Hauts-de-France (MRAe), de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'Oise (CDPENAF) et du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH).

Les avis reçus par l'Agglo seront joints au dossier d'enquête publique.



L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE : CE QU'IL FAUT RETENIR

QUAND ?

Une enquête publique unique est organisée

du lundi 2 juin 2025 (9h)
au samedi 5 juillet 2025 (12h)

SUR QUOI ?

L'enquête porte sur 2 objets :

- Le projet de plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de mobilité de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (PLUI-HM) ;
- L'abrogation des cartes communales de Luchy et Muidorge.

COMMENT PRENDRE CONNAISSANCE DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

Le temps de l'enquête publique unique et aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, la population pourra consulter le dossier d'enquête :



En version papier dans les 53 communes et au siège de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.



Sous forme dématérialisée aux 2 adresses suivantes :

Registre numérique

www.registre-numerique.fr/enquete-publique-pluihm-beauvaisis

Site internet de la collectivité dédié au PLUI-HM

www.plui.beauvaisis.fr



Afin de permettre la participation de la plus grande partie de la population, **le dossier en version papier et en version électronique pourra également être consulté au siège de la CAB :**

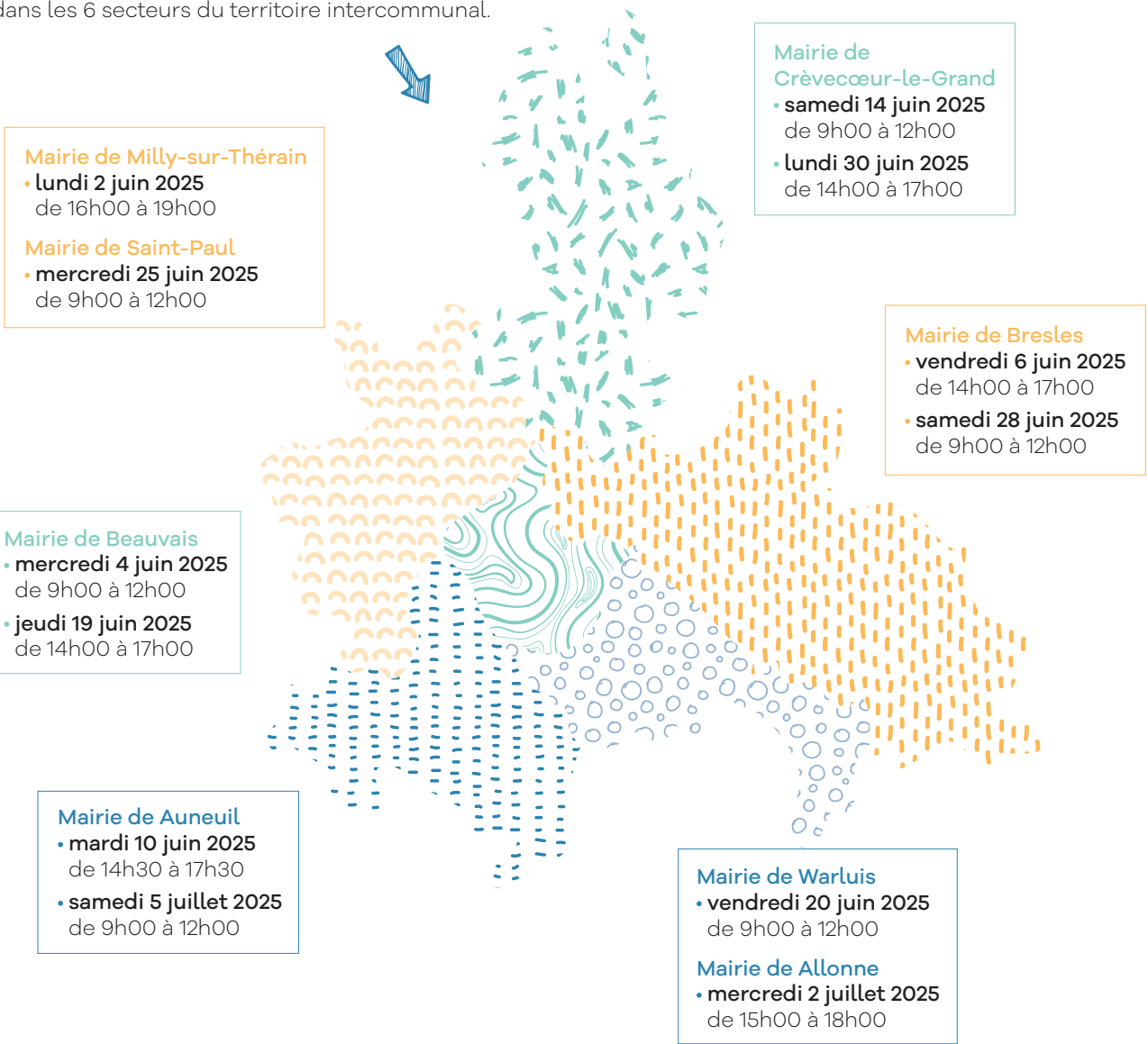
- **6 soirées jusqu'à 20 heures** (mardi 3 juin 2025, mercredi 11 juin 2025, jeudi 12 juin 2025, mardi 17 juin 2025, lundi 23 juin 2025, jeudi 26 juin 2025) ;
- **samedi 7 juin 2025** de 9h à 12h ;
- **samedi 21 juin 2025** de 14h à 17h.

DES QUESTIONS SUR LE DOSSIER ?

En ce qui concerne l'information au public, au-delà des éléments précités, une adresse mail dédiée a été créée (info-pluihm-jlasseron@beauvaisis.fr), ainsi qu'un numéro de téléphone (03 44 79 38 98).

UNE COMMISSION D'ENQUÊTE À L'ÉCOUTE

Une commission d'enquête désignée par le tribunal administratif d'Amiens se tiendra à la disposition du public et recevra les observations lors de 12 permanences réparties dans les 6 secteurs du territoire intercommunal.



COMMENT FORMULER DES OBSERVATIONS OU DES PROPOSITIONS ?

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions selon différents moyens :

- Sur **les registres papier** mis à disposition dans chacune des mairies des 53 communes du territoire et au siège de la communauté d'agglomération.
- Sur **un registre dématérialisé** sécurisé : www.registre-numerique.fr/enquete-publique-pluihm-beauvaisis

- Par **courriel** à l'adresse suivante : enquete-publique-pluihm@beauvaisis.fr
- Par **voie postale**, à l'attention du président de la commission d'enquête, avec la mention **"Enquête publique - Projet de PLUI-HM - Ne pas ouvrir"** à l'adresse suivante :
Communauté d'agglomération du Beauvaisis
48 rue Desgroux
60 000 Beauvais

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET PLAN DE MOBILITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS (PLUI-HM) ET SUR L'ABROGATION DES CARTES COMMUNALES DE LUCHY ET MUIDORGE

Par arrêté n°A-ARP-2025-0007, Madame la Présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) a ouvert l'enquête publique unique sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de mobilité (PLUI-HM) de la CAB et sur l'abrogation des cartes communales de Luchy et Muidorge. Ce dossier d'enquête publique comprend un sommaire des pièces composant le dossier d'enquête publique unique, l'arrêté d'ouverture d'enquête publique unique, la décision de la présidente du tribunal administratif d'Amiens désignant les membres de la commission d'enquête, une note explicative non technique précisant notamment la mission des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au PLUI-HM, la délibération d'engagement de la procédure d'abrogation des cartes communales de Luchy et de Muidorge, les deux délibérations des conseils municipaux de Luchy et de Muidorge recueillant l'avis préalable d'abrogation de leurs cartes communales et leurs soumissions à l'enquête publique unique, deux notes explicatives sur l'abrogation des cartes communales de Luchy et Muidorge, les avis et les observations recueillis pendant la phase préalable à l'enquête publique de consultation de l'Etat et des personnes publiques associées (dont la décision de la CPDENAF de l'Oise, la décision de la MRAe des Hauts-de-France et la décision du CRHH), le document synthétisé « Tout comprendre du PLUI-HM du Beauvaisis », l'entier dossier du PLUI-HM arrêté par le conseil communautaire, dont l'évaluation environnementale et le bilan de la concertation.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 2 juin 2025 (à 9h00) au samedi 5 juillet 2025 (12h00)**, soit pendant une durée de 34 jours consécutifs.

Madame la Présidente du tribunal administratif d'Amiens a désigné Monsieur Régis BAY en qualité de président de la commission d'enquête, Monsieur Augustin FERTÉ et Madame Jacqueline LECIERE en qualité de membres titulaires, Monsieur Philippe RALLY en qualité de suppléant.

Les locaux de la CAB sont désignés siège de l'enquête publique : communauté d'agglomération du Beauvaisis, 48 rue Desgroux, à Beauvais (60 000).

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, coté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, seront déposés aux locaux de la CAB, ainsi que dans les mairies des 53 communes membres. Ce dossier au format papier pourra être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête au siège de la CAB, 48 rue Desgroux à Beauvais, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public. De plus, le dossier au format papier pourra être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête dans chacune des 53 communes aux jours et horaires habituels d'ouverture de chacune des mairies au public. Par ailleurs, afin de permettre la participation de la plus grande partie de la population, le dossier pourra être consulté en soirée jusqu'à 20 heures au siège de la CAB aux jours indiqués ci-après : Mardi 3 juin 2025 - Mercredi 11 juin 2025 - Jeudi 12 juin 2025 - Mardi 17 juin 2025 - Lundi 23 juin 2025 - Jeudi 26 juin 2025. Enfin, le dossier pourra être consulté au siège de la CAB le samedi aux jours et horaires suivants : samedi matin du 7 juin 2025 de 9h00 à 12h00 et samedi après-midi du 21 juin 2025 de 14h00 à 17h00.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses fins, obtenir communication du dossier d'enquête publique en s'adressant à la CAB dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique. Le dossier d'enquête sera également consultable sous forme dématérialisée pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet du registre dématérialisé (à l'adresse : <http://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-pluihm-beauvaisis>), sur le site internet de la collectivité dédié au PLUI-HM (à l'adresse suivante : <http://plui.beauvaisis.fr>) et depuis un poste informatique mis gratuitement à disposition du public aux locaux de la CAB aux horaires suivants.

Le public pourra consigner ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête publique :

- Sur les registres papiers mis à disposition au siège de la CAB et dans chacune des mairies des 53 communes du territoire, aux jours et heures d'ouverture habituels ;
- Sur un registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : <http://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-pluihm-beauvaisis>
- Par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-pluihm@beauvaisis.fr
- Par voie postale, à l'attention du président de la commission d'enquête, avec la mention « Enquête publique – Projet de PLUI-HM – Ne pas ouvrir » à l'adresse suivante : Communauté d'agglomération du Beauvaisis, 48 rue Desgroux, 60 000 Beauvais.

Le registre papier consultable au siège de l'enquête comprendra, outre les observations et propositions formulées directement sur celui-ci, celles reçues par courriel. Le registre électronique comprendra, outre les observations et propositions formulées directement sur celui-ci, celles reçues par courriel.

Des informations sur le plan soumis à enquête peuvent être demandées à Madame Caroline CAYLUX (à l'adresse : Madame la Présidente, communauté d'agglomération du Beauvaisis, 48 rue Desgroux, 60 000 Beauvais), mais aussi à Monsieur Jérôme LASSERON, directeur général adjoint en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, par courriel (à l'adresse suivante : info-pluihm-jlasseron@beauvaisis.fr) ou par téléphone (au numéro 03-44-79-38-98). Les informations relatives à l'enquête publique peuvent être consultées sur le site internet dédié au PLUI-HM de la CAB à l'adresse : <http://plui.beauvaisis.fr/>.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public et recevra les observations aux lieux de permanences, aux jours et aux horaires suivants :

- Mairie de Milly-sur-Thérain, le lundi 2 juin 2025, de 16h00 à 19h00	- Mairie de Warluis, le vendredi 20 juin 2025, de 9h00 à 12h00
- Mairie de Beauvais, le mercredi 4 juin 2025, de 9h00 à 12h00	- Mairie de Saint-Paul, le mercredi 25 juin 2025, de 9h00 à 12h00
- Mairie de Bresles, le vendredi 6 juin 2025, de 14h00 à 17h00	- Mairie de Bresles, le samedi 28 juin 2025, de 9h00 à 12h00
- Mairie de Auneuil, le mardi 10 juin 2025, de 14h30 à 17h30	- Mairie de Crèvecœur-le-Grand, le lundi 30 juin 2025, de 14h00 à 17h00
- Mairie de Crèvecœur-le-Grand, le samedi 14 juin 2025, de 9h00 à 12h00	- Mairie de Allonne, le mercredi 2 juillet 2025, de 15h00 à 18h00
- Mairie de Beauvais, le jeudi 19 juin 2025, de 14h00 à 17h00	- Mairie de Auneuil, le samedi 5 juillet 2025, de 9h00 à 12h00

À l'expiration du délai d'enquête, le samedi 5 juillet 2025 à 12h00, les registres papiers d'enquête seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être cotés et signés par un membre de la commission d'enquête. À partir du samedi 5 juillet 2025 à 12h00, les observations, propositions ou avis émis via le registre dématérialisé et l'adresse mail ne seront plus prises en compte. Dès réception des registres papiers et dématérialisés des éventuels documents annexés, la commission d'enquête examinera les observations consignées ainsi que celles envoyées à l'adresse électronique. La commission d'enquête rencontrera, sous huitaine, la présidente de la CAB ou son représentant afin de lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. La présidente disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles. La commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations consignées ou annexées au registre et celles envoyées à l'adresse électronique. Le rapport comportera le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des observations du public, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public. Elle consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées et émettra un avis favorable, défavorable avec réserves, favorable avec recommandations, ou défavorable au projet soumis à l'enquête publique. Dans un délai de 1 mois à compter de la clôture de l'enquête, la commission d'enquête remettra son rapport et ses conclusions motivées et avis à la présidente de la CAB. Elle transmettra également une copie du rapport et des conclusions motivées et avis à la présidente du tribunal administratif d'Amiens. Dès leur réception, la présidente de la CAB transmettra une copie du rapport et les conclusions de la commission d'enquête au préfet de l'Oise et aux maires des 53 communes membres de la CAB. Pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public : au siège de la CAB, 48 rue Desgroux à Beauvais (60 000) et sur son site internet dédié au PLUI-HM (à l'adresse : <http://plui.beauvaisis.fr/>). Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera également tenue à la disposition du public en préfecture de l'Oise et dans la mairie de chacune des communes du territoire aux jours et heures d'ouverture au public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Après l'enquête publique, le PLUI-HM de la CAB, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du conseil communautaire, autorité compétente pour l'approuver.

Fait à Beauvais, le 2 avril 2025, Madame la Présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, Caroline CAYLUX

A simple line drawing of a rectangular box, possibly a storage container or a piece of furniture. It has a flat top surface with a horizontal handle or slot in the center. The box is drawn with perspective, showing the front, top, and right side. The lines are clean and minimalist.

12 DÉCEMBRE 2024

18 MARS 2025

Séminaire des maires

**DE MI-JANVIER
À MI-AVRIL 2025**

Consultation des
53 communes, des
personnes publiques
associées (dont
la commission
départementale de
préservation des
espaces naturels,
agricoles et forestiers
de l'Oise, la mission
régionale d'autorité
environnementale,
et le comité régional
de l'habitat et de
l'hébergement)

22 MAI 2025

Séminaire des maires

**DU 2 JUIN 2025
AU 5 JUILLET 2025**

Enquête publique
unique sur le PLUI-HM
et l'abrogation des cartes
communales de Luchy/
Muidorge

[illegible]

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
48 Rue Desgroux, 60000 Beauvais
Tél. 03 44 15 68 00 - beauvaisis.fr